

15ème législature

Question N° : 33262	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse >Déploiement des tests antigéniques sur les plateformes aéroportuaires	Analyse > Déploiement des tests antigéniques sur les plateformes aéroportuaires.
Question publiée au JO le : 20/10/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les graves conséquences, tant sur le plan social qu'économique, de l'épidémie de covid-19 pour l'industrie aéronautique, les transporteurs aériens, les aéroports ainsi que les secteurs du tourisme et du voyage. Afin de faciliter les déplacements des voyageurs et relancer l'activité, la mise en place de tests antigéniques dans les aéroports apparaît comme nécessaire. L'embellie de l'été 2020 ne s'est pas confirmée et le rebond de la covid-19, la fermeture des frontières, la situation économique dégradée ont entraîné une forte réduction de la demande de transport aérien pour les mois à venir. À ce stade, selon l'IATA, la chute du trafic aérien est de l'ordre de 70 % sur l'ensemble de l'année 2020. La mise en place des tests antigéniques permettrait un diagnostic rapide sur les plateformes aéroportuaires françaises, sachant que la plupart des grands aéroports européens (Milan, Rome, Francfort, Londres, etc.) se dotent de ce dispositif. Actuellement, les passagers n'ont aucune visibilité sur les contraintes sanitaires et l'ouverture des frontières. Un effort d'uniformisation des mesures permettrait à ces derniers de voyager et d'augmenter ainsi le niveau d'activité d'une industrie fortement sinistrée qui lutte pour sa survie. Aussi, il lui demande s'il entend autoriser le déploiement des tests antigéniques sur les plateformes aéroportuaires et dans quels délais.